

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2017/09/05

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 5 septembre 2017 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel

Mme Suzanne Viau-Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présents.

M. Mario Archambault, conseiller, est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2017-09-05-224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

2017-09-05-225

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOUT À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 aout 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 aout 2017 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

2017-09-05-226

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOUT À 16 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2017 à 16 h, soit adopté et signé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 aout 2017 se référant sous la cote *1-3-8 Correspondance 2017 – 2017-09*. Elle résume les communications ayant un intérêt public.

2017-09-05-227

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

2017-09-05-228

MISE À JOUR - DOSSIER DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka emploie les employés suivants depuis les dates suivantes :

13-0004	19-06-1995
74-0003	10-09-2012

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution d'embauche n'a été répertoriée dans le dossier de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal mette à jour le dossier des employés suivants en déposant cette résolution à leur dossier confirmant le lien d'emploi, et ce, depuis la date mentionnée :

13-0004	19-06-1995
74-0003	10-09-2012

Adoptée

2017-09-05-229

MISE À JOUR DES CONTRATS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka emploie, les employés suivants depuis les dates suivantes :

13-0004	19-06-1995
61-0012	14-11-2011
74-0003	10-09-2012
75-0036	01-12-2008
75-0046	12-05-2014
75-0077	04-05-2015

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sont actuellement mis à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal mette à jour les contrats de travail des employés suivants, et ce, selon les mêmes dispositions que l'entente intervenue à l'embauche :

13-0004
61-0012
74-0003
75-0036
75-0046
75-0077

- Que la mairesse, M^{me} Caroline Huot, et le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer l'entente de cet engagement.

Adoptée

2017-09-05-230

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – NUMÉRISATION DES DOCUMENTS DE LA VOUTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire numériser les documents de la voute ;

VU l'article 935 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de numérisation des documents de la voute.

Adoptée

2017-09-05-231

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D-2017-07

Identification du site concerné : 362, rue Hébert

Nature et effet :

Afin d'autoriser la reconstruction de la résidence : Permettre la réduction de la marge latérale sud-ouest à un minimum de 2m70 au lieu de 3 mètres, comme prescrit à la grille « H-7 » des usages et normes de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, le tout faisant partie intégrante du règlement de zonage 146-2002 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a donné avis sur la demande de dérogation mineure D-2017-07 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est jugée mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte aucun préjudice aux immeubles adjacents;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne se sont pas opposés à ladite demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la demande de dérogation mineure D-2017-07 soit acceptée.

Adoptée

2017-09-05-232

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – ACQUISITION DE STRUCTURES ILLUMINÉES ET DÉCORATIVES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à égayer l'entrée du village en période hivernale afin de répondre aux actions adoptées dans le plan de revitalisation. Plus particulièrement, nous souhaitons atteindre l'objectif de mieux aménager les artères principales du village en installant des lumières esthétiques et ornementales ;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de ce projet sont de susciter un sentiment de fierté et d'appartenance locale et aménager et embellir le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE notre projet permet de promouvoir la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction, améliorer l'image de la municipalité en intervenant sur l'espace public et mettre en valeur le noyau villageois et le rendre convivial, chaleureux et accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE le cout global du projet est évalué à 25 474,91 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue au montant de 7 642,47 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Camille Deschamps

- D'autoriser monsieur Maxime Boissonneault, directeur général, et madame Mélanie Roux, directrice des services aux citoyens, de la culture et des communications, au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, à faire une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour une somme de 17 832,44 \$.

Adoptée

2017-09-05-233

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – PROGRAMMATION D’ACTIVITÉS CULTURELLES À LA BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à animer la bibliothèque municipale en offrant gratuitement des activités pour les citoyens de tous les âges et pour tous les goûts ;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de ce projet sont de favoriser la concertation et la mobilisation citoyenne ainsi qu’animer et promouvoir le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE notre projet permet d’encourager le milieu à s’impliquer activement dans la communauté, planifier le développement de la communauté en harmonie avec la vision partagée par l’ensemble du milieu, dynamiser la vie sociale et culturelle et soutenir et stimuler le développement des activités offertes à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le cout global du projet est évalué à 698,10 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue au montant de 209,43 \$;

CONSIDÉRANT l’engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d’obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- D’autoriser monsieur Maxime Boissonneault, directeur général, et madame Mélanie Roux, directrice des services aux citoyens, de la culture et des communications, au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, à faire une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour une somme de 488,67 \$.

Adoptée

2017-09-05-234

AUTORISATION DE DÉPENSES – CIRCUIT DES ÉPOUVANTAILS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka participe au circuit des épouvantails le 14 octobre prochain organisé par la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

CONSIDÉRANT la liste des dépenses prévues annexée à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget au poste 02 70 230 447 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal accepte d’assumer les dépenses selon la liste déposée pour le circuit des épouvantails, le tout pour un montant maximum de 1 100 \$.

Adoptée

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la saison estivale s’achève et que, par conséquent, le retour en classe a eu lieu. Elle rappelle la prudence à la zone scolaire ;
- Qu’avec l’arrivée de l’automne, les agriculteurs circulent sur les routes avec leurs machineries. Elle rappelle à la prudence lors de cette cohabitation ;
- Que les inscriptions pour la session d’automne du centre socioculturel se poursuivent jusqu’à ce vendredi. Pour plus d’information, vous pouvez communiquer avec Marie-Christine Giroux au 450-373-8944 poste 206.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 33

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Suzanne Viau-Léger
Secrétaire-trésorière adjointe